



Assurance juridique personnel

Par **Jude_CP**, le **22/03/2010** à **21:17**

Bonjour,

Je possède depuis plus de quinze ans une "assurance juridique personnelle" et tout naturellement j'ai fait appel à eux pour avoir une assistance d'un avocat.

J'ai joints la plainte faite auprès d'un officier de la PJ.

J'ai reçu en retour un courrier de mon AJP !

Mon assureur me demande

- 1) Copie integrale de la plainte
- 2) Certificats médicaux
- 3) Justificatifs de votre préjudice
- 4) Attestation du médecin indiquant lien de causalité et éventuel préjudice
- 5) avis à victime

questions:

sur point (1): c'est quoi " > "copie intégrale de la plainte" ?

sur point (3): " " " > "justificatifs de votre préjudice" ?

sur point (4): " " " > " .. lien de causalité et éventuel préjudice" ?

(5): > " avis à victime" ?

Ne trouvez-vous pas que cette dame qui "s'occupe" de mon dossier dresse plutôt un mur pour

éviter de m'aider !

merci de m'éclairer dans ces pratiques assez obscures des Assureurs ..

Par **ascott**, le **24/03/2010** à **19:13**

Hélas, ce sont sur ces éléments qu'un juge va se prononcer
votre assurance juridique ne fait que reprendre les éléments figurant dans les jugements
d'affaires comparables
soyez très précis si vous voulez éviter d'autres...questions!
salutations